

Les Matins Philo

Des contes pour comprendre la justice et les procès

François OST

Séance 2

Juger, venger, pardonner

+ *Kafka : écroulement de la fonction symbolique et justice immanente*

Au cours de cette deuxième séance, nous poursuivons l'examen du thème de la séance précédente (*Juger, venger, pardonner*) et nous approfondissons la forme de justice immanente évoquée dans le cas n° 8 du tableau : le rapport de Kafka à la justice, caractérisé par l'écroulement de la fonction symbolique et, en conséquence, l'émergence de ce que j'appelle « la loi de nécessité », forme de destin archaïque parfois qualifié de « justice immanente ».

Kafka, l'écroulement de la fonction symbolique

Et si le droit venait à manquer ?, quelle abysse s'ouvrirait-elle sous nos pieds ? Toute l'œuvre de Kafka traduit ce vertige. Quand le droit vient à manquer, suggère Kafka, dans ses nouvelles, ses romans, les milliers de pages de son *Journal*, la *Lettre au père*, on en demeure « interdit » - stupéfait, tétanisé, interdit de séjour, notamment, condamné à l'errance, à l'exil, au bannissement, lui qui se qualifie si souvent de bouc émissaire, de fils déshérité, d'exclu de la famille, jamais vraiment assuré d'exister, « pas même le pion d'un pion ».

Cette expérience d'évaporation de la loi, le jeune Kafka en fait connaissance dès ses plus jeunes années lorsqu'il découvre cette chose insupportable : le père, relais de la loi, la détourne à son profit exclusif. Non seulement il peut se contredire sans cesse jamais d'avoir raison, mais cette loi qu'il énonce, il ne la prend pas pour lui : « toi, qui faisais si prodigieusement autorité à mes yeux, tu ne respectais pas les ordres que tu me donnais ». Ce n'est pas tant la toute-puissance du père qui est déstabilisatrice, mais bien plutôt le mensonge dont elle se nourrit, cette non coïncidence à soi qui désormais introduit le poison du doute chez l'enfant et fait sonner faux les proclamations de l'interdit. Confronté à ce « tu » tyrannique, et donc dans l'incapacité d'accéder à l'instance tierce et impartiale de la loi, le jeune Kafka se voit progressivement fermer l'accès à une socialité ouverte,

d'autant que, pire encore, il est parfois l'objet d'injonctions contradictoires, comme en matière de mariage. Non que ses parents lui aient explicitement fermé cette route, qui pourrait faire de lui un père à son tour : au contraire, leur discours apparent n'a cessé de le pousser à se marier. Mais c'est que, sur un autre plan, beaucoup plus fondamental, en application du mécanisme pervers du *double bind*, le discours paternel avait sapé les possibilités mêmes, pour le fils, de s'autoriser cet acte d'émancipation ultime.

Kafka ne cessera de se débattre avec cette contradiction, dont les effets vont bientôt gagner à ses yeux tous les aspects de la vie sociale. C'est que l'imposture originaire - le commerce de ses auteurs avec l'impureté, l'impossibilité de se maintenir à la hauteur de la loi - a tôt fait de fausser toutes les conventions sociales. Incapable de confiance dans le père, Kafka ne peut plus vraiment adhérer aux innombrables fictions et conventions qui soutiennent la vie sociale. Inlassablement désormais, il en demandera raison, démontant leurs artifices, traquant leurs demi vérités, poursuivant leurs approximations complaisantes. Et, dans cette lutte désespérée, il se découvre de plus en plus isolé, comme s'il était le seul à s'apercevoir que le roi était nu et que sa chanson sonnait faux.

Cette interrogation abyssale porte bien plus loin que la culpabilité classique du péché originel. En effet, dans l'histoire traditionnelle du bannissement du Paradis, les choses, pourrait-on dire, ne sont pas vraiment tragiques : s'y affirme une vérité incontestée, protégée par un commandement absolu, qui, en l'occurrence a été transgressé. S'en est suivi un châtement clair, bientôt assorti de la promesse, ou à tout le moins de l'espoir, d'un rachat ultime. Mais, à vrai dire, c'est un tout autre scénario qu'entrevoit Kafka, qui prend la forme de l'hypothèse terrifiante d'un Dieu mauvais et trompeur : et si la pomme dans laquelle Adam a mordu était celle de l'arbre de l'erreur et non de la connaissance, et s'il n'existait ni vérité absolue, ni loi inconditionnelle, alors, de quel espoir de rachat l'homme pourrait-il se bercer ? Sans doute Kafka, qui n'a pourtant cessé de méditer sur le bannissement du Paradis, n'a-t-il jamais explicitement formulé cette hypothèse; on ne peut cependant s'empêcher de penser qu'elle court implicitement tout au long de l'oeuvre - au moins comme un passage à la limite, dont la seule pensée ne peut que redoubler la culpabilité de celui qui est entraîné à cette monstrueuse « métamorphose » de la réflexion.

Dès lors qu'ainsi se dérobe, dans les ambiguïtés des scènes originaires, le « bien-fondé » de la loi, le sujet kafkaïen est désormais empêtré dans un écheveau inextricable de contradictions.

-Ou bien, en effet, en dépit de ses apparentes contradictions, la loi parfaite existe et n'a jamais cessé d'exister; malgré l'absence du Commandant (*La colonie pénitentiaire*), l'éloignement de l'Empereur (*La Muraille de Chine*), l'inaccessibilité des Juges supérieurs (*Le Procès*), l'indisponibilité des Messieurs (*Le Château*), la justice et la vérité n'ont cessé d'ordonner le monde. Mais, pour assurée quelle serait, cette hypothèse n'en est pas moins terrifiante : qui pourrait en effet satisfaire aux prescrits d'un ordre aussi sublime, de surcroît inaccessible

- Ou bien, tout au contraire, un tel ordre n'a jamais existé, ou a cessé d'exister depuis longtemps, et ceux qui s'en prévalent ne sont que de cyniques imposteurs dont le pouvoir arbitraire ne repose que sur le mensonge et la lâcheté partagés. Le législateur n'est pas rationnel, la chose jugée n'a aucun rapport avec la vérité. Mais cette seconde hypothèse n'est pas moins terrifiante que la première : comment survivre dans un monde sans principes, et quel espoir de salut quand se dérobe tout espèce de repère normatif ? De plus, entretenir un tel soupçon à l'égard de la loi, n'est-ce pas déjà se condamner soi-même, soit qu'on s'expose à son juste châtement au cas où elle existerait vraiment, soit qu'on s'offre à la vindicte de ses prétendus représentants, au cas où elle n'existerait pas ?

-Ballotté d'une branche à l'autre de ce dilemme - l'impossibilité de satisfaire à une loi parfaite et l'impossibilité de s'accommoder de l'absence de loi - le sujet kafkaïen doit bientôt faire face à un dilemme au second degré, générateur de deux nouvelles impossibilités : l'impossibilité de s'en tenir à une des hypothèses entrevues et l'impossibilité opposée de ne pas choisir, dès lors qu'il faut vivre et qu'on ne saurait vivre dans la suspension perpétuelle du sens. On comprend, dans ces conditions, que le sujet kafkaïen – je parle de « sujet kafkaïen » pour ne plus distinguer entre l'auteur, ses projections littéraires et l'improbable sujet que tous ensemble ils expérimentent - ait du mal à faire un seul pas, et s'engage, comme le Joseph K. du *Procès*, dans la rédaction d'interminables mémoires en défense qui disent surtout l'impossibilité de se déterminer alors que se dérobe la loi qui pourrait donner un sens à la marche. Ballotté entre les branches des dilemmes où il s'enferme, le sujet kafkaïen invente le mouvement sans fin - sans fin comme l'oeuvre tout entière, labyrinthique, fragmentaire et inachevée.

Dans cet univers où tout le monde semble en permanence attendre l'énonciation de la loi, le prononcé d'un jugement, l'acceptation d'une requête, la reconnaissance d'un droit, rien ne se transmet plus. Les chefs sont absents, morts depuis longtemps ou tellement éloignés qu'on ne les connaît plus ; les anciennes alliances ont été dénouées, et les communautés d'origine se sont dissoutes ; seules des rumeurs, des opinions contradictoires et des bribes de légende rapportent encore quelque chose de la loi perdue. D'innombrables exemples en attestent ;

Le plus connu d'abord : la fable intitulée *Devant la Loi*, placée comme une parabole à la fin du *Procès*. Bien qu'ouvertes et destinées à lui seul, les portes de la Loi restent interdites d'accès à l' « homme de la campagne », qui, fasciné par la vive lumière qui s'en dégage, se consumera sur leur seuil. Le gardien de la Loi, sans user pourtant d'aucune violence à son égard, aura rempli son office : comminer l'interdiction d'entrer. Comme tous les intermédiaires que Joseph K aura rencontrés au cours du procès (l'avocat, le peintre, l'aumônier) le gardien se sera révélé un relais paradoxal de la Loi : si elle passe bien par eux, ils sont pourtant l'obstacle qui empêche d'y accéder. Exactement comme le père de Franz Kafka par qui la loi cesse de se transmettre. Tous ces « tu » par lesquels le « il » pourrait advenir lui font pourtant barrage.

C'est une même leçon, et une même angoisse qui se dégagent de la nouvelle intitulée « *La colonie pénitentiaire* ». On se souvient de son argument : dans un bagne tropical, un officier tente vaille que vaille de maintenir le souvenir de la discipline qu'imposait l'ancien commandant, aujourd'hui décédé, et remplacé par un commandant plus jeune qui désapprouve ses méthodes. L'officier accorde tous ses soins à un reliquat du régime ancien, la machine de mise à mort qui grave la sentence sur le corps des condamnés, les conduisant à une fin extatique au fur et à mesure qu'ils prennent connaissance de la sentence, à même leur peau. Un voyageur est invité par l'officier à assister à une exécution de ce genre. Celui-ci explique le fonctionnement de la mécanique : une feuille couverte d'arabesques et de fioritures – à ce point surchargée que le voyageur ne parvient pas à la déchiffrer – énonce la sentence censée programmer l'écriture de la machine. Se sentant désavoué, et la machine présentant des ratées, l'officier finit par se placer lui-même sur la machine. Mais celle-ci se détraque complètement, déchiquetant le corps de l'officier sans que celui-ci soit parvenu à l'extase annoncée.

On l'aura compris : cet officier qui tente de renouer avec la loi, de lui trouver un sens intelligible et une fonction pacificatrice, c'est Kafka lui-même. Et comme lui, c'est par son corps même qu'il tentera d'en prendre enfin connaissance, mettant jusqu'à sa vie en danger. On sait, en effet, que, interdit de séjour dans la communauté légale, Kafka s'inventera une loi à sa main – non pas comme chez Sade une violence imposée au corps d'autrui, mais un jeûne mortifère et un célibat désespérant retournés sur son propre corps et générateurs de souffrances interminables.

Dans *La muraille de Chine*, c'est l'infinie distance entre le centre (la capitale) et la lointaine province (les confins du Tibet) qui explique les pannes de transmission de la loi. Ce n'est qu'avec un infini retard que le peuple prend connaissance des messages de l'Empereur ; peut-être ne sont-ils que rumeurs et légendes. Peut-être aussi l'Empereur est-il mort depuis longtemps, sa dynastie éteinte. Variante toute aussi désespérante de l'histoire : une fois, sur son lit de mort, l'Empereur t'a adressé un message personnel à toi, rien qu'à toi. Bien entendu, le messenger n'arrive jamais à destination, tant sont nombreux les

obstacles sur sa route et interminable la distance à parcourir. Mais l'essentiel n'est pas là : une loi strictement personnelle n'est plus une loi, bien entendu ; il s'agit d'un ordre personnel dont rien ne garantit qu'il s'élève à l'abstraction et la généralité de la loi tierce. Comment faire communauté, comment partager une règle commune et universalisable à partir de ces commandements strictement personnels qui vous laissent, démunis et terrorisés, face à l'arbitraire du père/empereur ?

Une dernière illustration, tirée d'une nouvelle moins connue, au titre pourtant évocateur : *Au sujet des lois*, devrait nous persuader du caractère radicalement *indécidable* du monde juridique de Kafka. Dans une cité imaginaire, la population vit dans l'ignorance des lois, que seule connaît « une petite fraction aristocratique ». Depuis des siècles, le peuple étudie dès lors passionnément les actes de la noblesse pour tenter d'en deviner les règles, persuadé que de cette étude pourrait se dégager la connaissance des grands principes éternels des vieilles lois. Il est vrai qu'un petit parti récuse cette attitude et est d'avis que la noblesse agit de façon purement arbitraire – on pourrait dire, en quelque sorte, qu'« est loi ce que fait la noblesse ». Mais, malgré les grands avantages que ce parti pourrait procurer au peuple, il demeurera toujours minoritaire car, comme l'a résumé un jour un écrivain : « la seule Loi visible et indubitable qui nous est imposées est la noblesse, et nous voudrions encore nous priver de cette unique Loi ? ». Dira-t-on qu'il suffit de rejeter la noblesse ? Cette suggestion restera purement théorique, personne n'osant « rejeter la noblesse » - ce qui s'explique par cette note, typiquement kafkaïenne : « c'est plutôt nous-mêmes que nous détesterions parce que nous n'avons pas encore été jugés dignes de la Loi ».

Privé d'héritage normatif, sevré de loi, exclu de la communauté, le sujet kafkaïen ne s'estime « pas digne de la Loi » (avec un grand L, notons-le), retournant ainsi sur lui-même toute la culpabilité du monde, à commencer par celle du père pervers qui prétend occuper la place du tiers. S'auto-accusant, tout en se sachant innocent, il reste enfermé dans ce piège, renvoyé sans trêve d'une branche à l'autre de ce dilemme diabolique, se faisant toujours plus petit, désigné désormais par la seule lettre « K », rongé par l'angoisse de cette absence de droit, ou par celle, pire encore, de l'obscur justice immanente qui s'y substitue.

Dira-t-on, comme on était tenté de le faire également à propos de Sade, que la vie et la fiction de Kafka sont vraiment trop personnelles, trop singulières, pour illustrer un type généralisable de passion ? Certes, tout comme Sade, Kafka met une plume exceptionnelle et un génie littéraire inégalé, au service d'affects exacerbés. Mais cette angoisse qui l'étreint face à une loi qui se dérobe, une justice qui se défait, des figures d'autorité qui se compromettent, tout un paysage normatif qui s'effondre, laissant deviner des forces inquiétantes sous des formes travesties, beaucoup reconnaîtront cependant l'avoir éprouvée. Des écrivains comme H. Broch (*Les Somnambules*, 1931), R. Musil (*L'homme sans qualités*, 1930-1932), ou J. Joyce (*Ulysse*, 1922) expriment, à la même époque (l'époque ambiguë de l'entre-deux guerres) et chacun à sa manière, un vertige comparable face à la désagrégation du monde, la faillite des lois et la perte de sens des valeurs.